

PAC, EGALIM2... Quelles opportunités pour optimiser la stratégie de mon entreprise ?

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour (8h30)

PRÉREQUIS

Sans prérequis

TARIF

Gratuite pour les contributeurs Vivea

263,5 euros pour les non contributeurs

NOMS, FONCTIONS DES INTERVENANTS

Caroline AMILHAUD, directrice Fdsea15

Roxane GRATAY, animatrice JA

Audrey BAC, chargée de mission FDSEA 15

Pauline FEVRIER, chargée de mission FDSEA 15

Intervenant chambre d'agriculture 15 ou CER France

ACCÈS EN SITUATION DE HANDICAP

Merci de prendre contact avec le responsable de stage afin d'envisager les aménagements possibles et personnaliser votre accueil.

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE STAGE

Caroline AMILHAUD — 06 33 30 64 78

Renseignements, pré-inscription, programme, bulletin d'inscription avec Conditions Générales de Service envoyés sur simple demande auprès du responsable de stage

L'ADASEA du Cantal, organisme de formation agréé, associée à la FDSEA et aux Jeunes Agriculteurs du Cantal, proposent régulièrement des sessions de formations, concernant le domaine de l'emploi, le fonctionnement sociétair, l'installation, la prise de responsabilité et autres sujets liés à l'actualité.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Proposer et négocier un contrat avec son acheteur en utilisant les outils de la Loi EGALIM 2
- Evaluer l'impact de la réforme de la PAC 2023 sur son exploitation et identifier les leviers d'optimisation éventuels



DESCRIPTIF / CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation du contexte général, situation de revenus et de prix dans les filières bovines, part des aides PAC dans le revenu
- Comprendre les grands principes de la Loi Egalim2
- Comprendre les principaux changements de la réforme de la PAC 2023
- Identifier les leviers d'action pour agir sur son exploitation
- Proposer un plan d'action à l'échelle de l'exploitation pour optimiser ma production et la négocier
- Suivre la négociation de mon contrat
- Consolider la pratique de la négociation



DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

- Le 9 février 2022 à Aurillac, Jaleyrac et St Flour
- Le 14 février 2022 à Condat, Junhac, Laveissière
- Le 16 février 2022 à Siran
- Le 17 février 2022 à Vic sur Cère
- Le 23 février 2022 à Pierrefort
- Le 28 février 2022 à St Mamet
- Le 1er mars à Espinasse et Pleaux
- Le 3 mars 2022 à St Flour
- Le 7 mars 2022 à Massiac
- Le 8 mars 2022 à Neussargues, Saignes, Salers
- Le 9 mars 2022 à Maurs
- Le 10 mars 2022 à Aurillac
- Le 11 mars 2022 à Riom
- Le 16 mars 2022 à Mauriac

Les formations ouvrent droit à un crédit d'impôt aux exploitants imposable au bénéfice réel dans la limite de 40h de formation par an (taux du smic *nb d'h). L'exploitant (e) peut se faire remplacer et bénéficier d'une aide au remplacement